

**Le présent document est constitué des observations recueillies auprès du public et numérisées. Il est mis à jour au fur et à mesure de la réception de ces observations.**

ENQUÊTE RELATIVE

A

Projet de création d'une voie nouvelle sur les Communes  
de CASTELNAUD de GAATECAMBE et BEAUGAS.

En exécution de l'arrêté du 17/12/2018 du Préfet de Lot-et-Garonne

je, soussigné, M. Michel CHABRIER

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de

du lundi 7 janvier 2019 au 8 février 2019

les lundi 7 janvier à CASTELNAUD de G. de 14 heures 30 à 17 heures 30

lundi 11 janvier à BEAUGAS de 15 heures à 18 heures

mardi 22 janvier à CASTELNAUD de G. de 8 heures 30 à 11 heures 30

vendredi 8 février à BEAUGAS de 15 heures à 18 heures

les observations du public.

A Castelnaud le 20 décembre 2018

Michel CHABRIER  
Commissaire - Enquêteur

Première journée :

Le 07 janvier 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30

1. - Observations de M.

Une personne riverain du projet est venue s'informer.  
Elle doit consulter plus à fond le dossier soumis à enquête  
et formuler ultérieurement sa contribution.

① M<sup>r</sup> Alain SALLES - Agriculteur  
 Gérant De L'EARL DE LA PETITE VALLEE  
 "Saulodun" 05 53 01 68 83  
 17290 BEAUGAS Tels 06 86 41 36 17

Je formule les observations suivantes:

1) Tracé accidentogène:

Le tracé retenu au niveau du tillon abattu, la route forme une boucle en contour de celui-ci dans une pente naturelle. Il y aura des gros engins agricoles ou gros camions de livraisons, avec à cet endroit, des difficultés graves. Il serait plus judicieux à cet endroit d'avoir un tracé droit sachant que l'ancien chemin l'était.

2) Existence de canalisations d'irrigation:

Il me convenir de tenir compte de canalisations d'irrigation enterrées qui vont se situer sous le chemin projeté: canalisations en PUC  $\varnothing$  100 mm et 16 bars. Ces canalisations ont été posées en terrain agricole et non sous une route. Il est évident qu'elles doivent continuer à être fonctionnelles pour alimenter mes bouches d'irrigation.

3) Abandon de la route initiale:

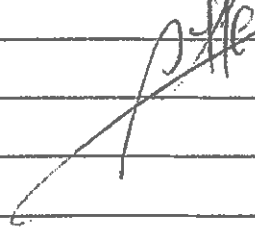
On peut déplorer que la remise en état de la route initiale qui a été dégradée sur 50 mètres seulement, n'ait pas fait l'objet d'une étude chiffrée exacte. Cette solution aurait peut être permis déjà d'assurer une descente plus douce du village et résoudre à terme l'entretien d'une nouvelle voie particulièrement plus longue. Je regrette personnellement le comportement de M<sup>r</sup> BONIS pour son choix personnel du projet présenté.

*Handwritten signature*

1) Remise en état de mon terrain :  
Il conviendrait que le projet prenne également en compte l'évacuation des matériaux de la route à la suite du glissement du terrain et la remise des lieux sur ma parcelle.

Le 22 janvier 2019

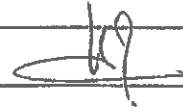
Alain GALLES



Remarque du 22 janvier 2019

de 8<sup>h</sup> 30 à 12<sup>h</sup> 00.

classe à l'issue de la contribution n° 1



①

M<sup>r</sup> Alain SALLES Agriculteur  
 Gérant de L'EARL DE LA PETITE VALLEE  
 "Soulardes" 05 53 01 68 83  
 17230 BEAUGAS tél: 06 86 41 96 17

Je demande que les acquisitions projetées  
 soit éventuellement modifiées pour tenir compte  
 des observations formulées précédemment dans ce  
 registre d'enquêtes D. U. P.

Le 22 Janvier 19

Alain SALLES 

Permanence du 22 Janvier 2019

de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>00.

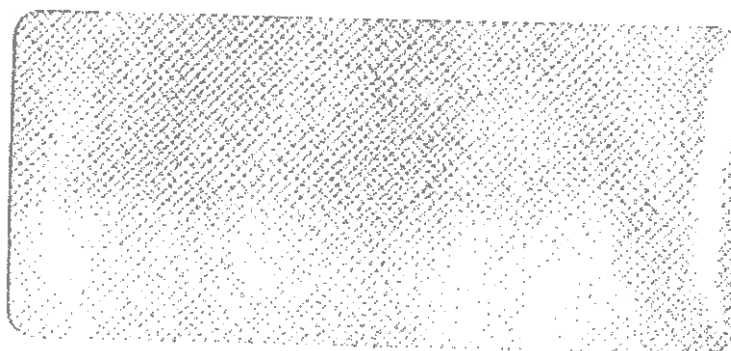
Clos à l'issue de la consultation n°01




**Mairie de  
Castelnaud de Gratecambe**

**05 FEV. 2019**

**COURRIER ARRIVÉ**



*Michel et Caroline DUMONTE*  
*Les Jonquilles*  
*Peyrou*  
47290 CASTELNAUD de GRATECAMBE  
06.78.20 34 80

**Monsieur Michel CHABRIER**  
Commissaire Enquêteur

Castelnaud le 4 février 2019.

Monsieur le Commissaire,

Nous avons l'honneur de vous soumettre nos observations relatives à l'enquête menée pour le réaménagement de la voirie desservant notre maison, dont l'adresse figure en entête.

Le projet de réaménagement de la voirie amène de notre part les observations suivantes.

En premier lieu, nous sommes étonnés que la solution visant à résoudre le glissement de terrain, à l'origine des désordres, n'ait pas été chiffrée. Le bureau d'étude des sols vise dans son étude la possibilité de drainer les sources et rétablir cette voirie à l'identique. C'est ce qui est pratiqué couramment pour le confortement des chaussées dans tout le département et nous ne comprenons pas que notre petit chemin ne soit pas traité de la sorte.

On nous indique que les garanties ne seraient pas acquises, mais de quelles garanties parle-t-on ? Le génie civil est un domaine bien différent de celui des constructions en superstructures, qui doivent, elles, bénéficier des garanties légales décennales et trentenaires.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de rejeter cette solution sous ce prétexte.

Par ailleurs, la solution proposée ne traite pas le glissement de terrain qui perdure et perdurera tant que le drainage de la source ne sera pas effectué et que les terres ne seront pas stabilisées par un enrochement.

Doit-on s'attendre à ce que les terres emportent l'exploitation de notre voisin agriculteur Alain SALLES ?

Enfin, notre maison est actuellement distante de la mairie d'à peine 700 mètres !

Le nouveau tracé passant par Soulodres nous éloignerait désormais de plus de 7 km, nous coupant de toute l'activité sociale de notre village. En ces temps où le lien social apparaît de plus en plus comme un vecteur de cohésion, n'est-il pas paradoxale de voir nos élus s'affranchir de cette exigence ?

Nous vous remercions par avance des suites que vous donnerez à la présente, et

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre haute considération.

Michel et Caroline DUMONTE

